



« Voisins solidaires » une initiative civique et citoyenne...

Opération « VOISINS SOLIDAIRES Illadais »
Nos couturiers et couturières bénévoles vont confectionner des **masques « alternatifs » lavables** à la norme AFNOR SPEC 576-001

Nous organisons une collecte de tissus en coton pour confectionner des masques « alternatifs » lavables

Contactez-nous : **09 75 64 00 40**

Si vous avez chez vous : des draps en coton, des vieilles housses de couette, des polaires, molletons, torchons micro fibres, taies d'oreiller, plaids en polaire... Sans oublier des élastiques...
ATTENTION ! Merci de laver ces tissus à 60°C avant de nous les remettre

Besoin d'aide ? Et toujours, bien sûr, que vous ayez besoin d'aide ou que vous puissiez en fournir, inscrivez-vous. Nous organiserons les contacts entre aidants et aidés. **Entrée en vigueur le 15 mars 2020**

<http://www.citoyens-illats.info/ici-voisins-solidaires-illadais> / Contact tel. : 09 75 64 00 40

et rejoignez ainsi la "Réserve de VOISINS SOLIDAIRES Illadais" / Contact tel. : 09 75 64 00 40

entrez « voisins solidaires illadais » dans votre moteur de recherche

La plateforme « Voisins solidaires illadais » créée à l'initiative d'ICI, souhaite favoriser l'entraide entre les Illadais. Elle rejoint notre objectif: la participation de tous les Illadais au service de l'intérêt général !

MERCI aux volontaires bénévoles de tous bords qui se sont inscrits sur la plateforme Internet de la réserve civique « VOISINS SOLIDAIRES ILLADAIS » que nous avons initié et soutenu.

Et surtout UN GRAND MERCI aux couturières et couturier bénévoles de cette réserve civique, pour leur intense travail pendant 2 mois. Un travail très « professionnel » de conception des 1000 masques lavables et réutilisables, aux normes AFNOR, que nous avons distribué gratuitement en porte à porte chez les illadais.

Un élan de solidarité d'altruisme exceptionnel et exemplaire des illadais
BRAVO à TOUS !!!

L'opération Masques en chiffres...

- Les Ateliers en place dès début avril, /
- Respect des normes AFNOR /
- 5 ateliers simultanés pendant 2 mois /
- 1000 masques fabriqués par nos couturières et couturier /
- Une équipe de volontaires civiques pour les distributions dans tous les quartiers....

Vendredi 5 juin, fin de nos distributions de masques.

Nous nous étions fixés comme priorité que tous les enfants d'Illats de moins de 12 ans aient au moins un masque. L'objectif a été atteint.

La logique de nos distributions était de privilégier les quartiers et les maisons éloignés car nous pensions que les habitants du bourg avaient pu se procurer des masques à la mairie. C'est pour cela que nous n'avons pas eu assez de masques pour les distribuer dans tout le bourg et dans certains quartiers très proches de la mairie. Si les habitants du haut de Choupiac, de Saint Roch, du Rude, de la Fontaine et du bourg veulent de nos masques, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter. Nous leur en fabriquerons spécialement pour eux.

Responsable de la publication : Gilles Baillet, association I.C.I.

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an] contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info

Opération « VOISINS SOLIDAIRES Illadais »

L'épidémie du virus COVID19 qui frappe la planète entière et le confinement qui en découle risquent de mettre à court terme les personnes les plus fragiles de notre communauté illadaise dans des situations dramatiques...

Vous souhaitez, vous aussi, sur notre village d'Illats, être VOLONTAIRE pour venir en AIDE AUX PERSONNES VULNERABLES et/ou ISOLEES, confinées pour lutter contre l'épidémie du CORONAVIRUS (personnes âgées, isolées, handicapées, ne pouvant se déplacer...)?

Vous êtes volontaire, soit pour faire et déposer des courses alimentaires devant chez eux, soit préparer et déposer des repas, soit pour aller à la pharmacie et déposer leurs médicaments, ou simplement les appeler régulièrement au téléphone pour les rassurer, prendre de leur nouvelles, maintenir le lien social, ou bien vous avez une autre proposition d'aide ?

Inscrivez-vous sur la réserve citoyenne des Voisins Solidaires Illadais en remplissant le formulaire de contact sur :

<http://www.citoyens-illats.info/ici-voisins-solidaires-illadais>

et rejoignez ainsi la "Réserve de VOISINS SOLIDAIRES Illadais" / Contact tel. : 09 75 64 00 40

(entrez « voisins solidaires illadais » dans votre moteur de recherche)

Que vous ayez besoin d'aide ou que vous puissiez en fournir, inscrivez-vous.

Nous organiserons les contacts entre aidants et aidés.

Certaines personnes en difficulté ne sont pas connectées à Internet ou n'ont pas connaissance de ce genre d'initiative.

Si vous connaissez des personnes ayant besoin d'aide, n'hésitez pas à leur demander s'ils acceptent d'être contactés et aidés.

Et de la même façon, si vous connaissez des personnes susceptibles de donner un petit coup de main, n'hésitez pas à leur parler de cette opération citoyenne locale...

Une initiative citoyenne de l'association



Association à but non lucratif
contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info

Besoin d'aide ?

Nous vous proposons de mettre en relation les personnes qui ont besoin d'aide avec celles qui peuvent les aider.

N° 71



Printemps 2020

Édito

Information des Citoyens Illadais va de l'avant !

Le rapproché spectaculaire de 52 voix que nous avons opéré lors des dernières élections municipales valide notre volonté de faire bouger Illats dans une démarche participative et constructive, avec la volonté d'associer le plus grand nombre à ce que nous faisons. Le lancement de l'initiative d'entraide Voisins Solidaires Illadais qui a fonctionné pleinement ces derniers mois avec la confection et la distribution dans la commune de 1000 masques de protection contre le COVID 19, illustre ce à quoi nous croyons. Nous avons l'intention de mener des actions pour TOUS les Illadais avec la participation de tous ceux qui veulent AGIR pour le bien commun. Nous remercions une fois de plus tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour les autres au sein de la réserve citoyenne « Voisins Solidaires Illadais ».

Une nouvelle formule pour ICI : Ce 71^{ème} numéro d'ICI adopte une nouvelle formule qui veut prolonger notre dernière campagne électorale autant sur le fond que la forme. Bonne lecture à toutes et à tous !

Gilles Baillet

DANS CE NUMERO :

- P.1 - Editorial
 - Résultats des élections
 - Notre équipe dans les quartiers
- P.2-3-4 - En direct du Conseil Municipal 29/1 - 5/3 - 27/5 - 17/6
- P.4 - Vie locale
 - Asso. E Cric E Crac
 - Augmentation impôts
 - Augmentation cantine
 - Amende dépôt sauvage d'ordures
- P.5 - Vie Locale (suite)
 - Inondations
 - CAP 33 cet été
 - Asso. Aidants familiaux sauternais - illadais
- P.6 - 7 - DOSSIER : Eau courante et assainissement collectif
- P.8 - Opération civique « Voisins Solidaires »
 - Opération citoyenne 1000 masques illadais aux normes AFNOR



Résultats des élections du 15 mars



16 mars 2020

Maire sortant: Philippe Dubourg
Nombre de conseillers à élire: 15
I: 1080 V: 638 B: 7 E: 604
Liste: Philippe Dubourg 328 (54,30%).
12 élus. Dubourg P., Peigney P., Pedurand F., Buzos C., Banos E., Valloir S., Lagardère C., Bolzan S., Labat S., Poussard M., Provost J.P., Lescure D.
Conseillers communautaires: Dubourg P., Peigney P.
Liste: Gilles Baillet 276 (45,70%).
3 élus. Baillet G., Briffaux S., Sengayrac B.

Malgré un fort taux d'abstention, dû certainement au coronavirus, les Illadais ont choisi démocratiquement de reconduire leur maire une nouvelle fois depuis 43 ans. Souhaitons qu'il soit le maire de tous les illadais...

Bravo à ceux qui se sont déplacés pour accomplir leur devoir citoyen malgré le spectre du coronavirus. Merci aux illadaises et illadais qui ont voté pour notre liste plurielle, pour le programme que nous proposons, réaliste, basé sur une large concertation et proposant une méthode participative et transparente. Nous avons perdu de 52 voix. Mais près de 46% des suffrages, presque un votant sur deux, voulait le changement en votant pour notre liste. Félicitations à nos 3 élus, Gilles Baillet, Sandrine Briffaux et Bernard Sengayrac.

Ils vont continuer à mener une opposition constructive. A leurs cotés, nous tous, au sein de l'association citoyenne ICI et avec tous ceux qui souhaitent nous rejoindre, nous allons poursuivre nos actions pour vous garantir une information plurielle grâce à l'existence notre journal « i.c.i. », pour développer les solidarités sans oublier les personnes fragilisées, pour favoriser la démocratie participative et sociale qui complète la démocratie déléguée légitimement aux élus, pour dynamiser la vie locale, associative, citoyenne, sociale, culturelle, sportive, etc. Bref, nous allons faire de la « Politique » au sens noble du terme.

Jean-Pierre Descamps



Retrouvez nous dans nos quartiers... contact@citoyens-illats.info

- | | | |
|------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Gilles BAILLET > Choupiac | Sandrine BRIFFAUX > Jeandet | Patricia SALVADOR > Grabieou |
| Fabien BAUDON > Grande Lande | Line CAMEDESCASSE > Le Tauzin | Bernard SARRAZIN > Le Basque |
| Antoinette BOUHOURD > Peyrey | Jean-Pierre DESCAMPS > Bourdieu | Bernard SENGAYRAC > Escalès |
| Stéphane BRANCAZ > Baraille | Pierre PELLIZOTTI > Barrouil | Béatrice WERLEN > Baraille |
| Alison BRIFFAUX > Jeandet | Pierrette PERILHOU > Chaoupoule | Frédéric WERLEN > Baraille |

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an] contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info





En bref...

Au Conseil Municipal du 29 janvier 2020...

Gérance
- de six logements dans la Résidence Guix de Pinos à Saint Roch
- du logement situé 65 le bourg (ancien logement social), confiée à l'Agence du Ciron à Barsac.
Une gestion directe par la mairie aurait généré plus de recettes à la commune pour des loyers plus bas pour les locataires.

Au Conseil Municipal du 5 mars 2020...

Un excédent sur le budget 2019 de 115 917,44 €

Le compte administratif (les dépenses réelles) est en excédent de fonctionnement de 115 917, 44€ pour l'année 2019. L'excédent cumulé de fonctionnement sur plusieurs années est de 327 180, 34€ ! Le compte administratif affiche un déficit d'investissement de 119 140, 63€. A signaler le reste à réaliser reporté en 2020 de 32 670€ qui correspond à la réfection du logement communal en face de l'église. Ces travaux semblaient pourtant avoir été faits en 2019. Ce jeu d'écriture comptable alourdit le déficit d'investissement. Ce qui provoque une baisse de l'excédent global des comptes de la commune : il était de 211 262, 90€ en 2018, il est de 208 039, 71€ en 2019. (Compte administratif 2019 voté le 5 mars 2020)



En direct du Conseil Municipal...

Au Conseil Municipal du 27 mai 2020...

1-Election du maire

Philippe Dubourg présente sa candidature. Gilles Baillet pour la liste Agir Ensemble pour Tous les Illadais présente la sienne et lit la déclaration suivante :

« Ma candidature au poste de maire s'inscrit dans la déclaration rédigée en commun avec mes collègues Sandrine Briffaux et Bernard Sengayrac. Nous souhaitons aborder la question des fonctionnements démocratique et républicain ainsi que le respect des droits des élus d'opposition au sein de notre conseil municipal.

Les élus que nous sommes ont exactement la même légitimité que les autres élus.

M. le maire sortant, vous avez l'obligation légale de fournir à tous les élus le même niveau d'information. Vous n'avez pas rempli ce devoir !

Nous vous avons adressé deux courriers auxquels vous n'avez pas répondu.

Le premier contenait une offre de collaboration pour la fabrication et la distribution de masques dans l'intérêt et la santé des Illadais. Non seulement vous avez ignoré notre proposition, mais vous nous avez mis à l'écart de ce que faisait la municipalité alors que nous sommes membres du conseil municipal.

Sur le second courrier, nous demandions des informations au sujet des conditions de la reprise scolaire, vous avez refusé de nous les fournir !

Ce ne sont pas 52 voix d'écart qui vous autorisent à mépriser ainsi les élus que nous sommes. Le maire d'Illats doit être le maire de tous les Illadais !

C'est parce que nous voulons que ces principes soient appliqués, que je présente ma candidature comme maire. »

M. le maire veut répondre à notre déclaration. Pour les masques : « Vous avez lancé les masques avant nous sans nous prévenir ! »

Pour l'absence d'information sur la réouverture de l'école d'Illats : « J'ai fait des réunions avec la directrice, les enseignantes, les personnels et les représentants des parents d'élèves. Ça suffisait ! Pour connaître les détails de l'organisation, vous n'aviez qu'à lire le site internet de la commune ! » (Après des recherches sur le site de la commune, nous n'avons trouvé aucun document relatif au déroulement de la réouverture de l'école... NDLR)

Nous lui répliquons : « L'atelier masques est une

initiative citoyenne qui dépasse très largement le cadre de l'opposition municipale. Cette initiative n'est pas partisane. Elle a d'ailleurs été animée par des femmes et des hommes qui ne sont pas engagés. Vous auriez répondu favorablement à notre demande de collaboration, nous aurions travaillé ensemble sans arrière pensée, pour la santé des Illadaises et des Illadais. »

« Il n'est pas normal que l'opposition ait été absente de ces réunions préparatoires à l'ouverture de l'école. Le gouvernement avait imposé aux maires un devoir d'information de tous les anciens et des nouveaux élus ! Les élus n'ont pas à attendre de lire une information aussi importante sur le site internet municipal ! »

Nous passons au vote. Le maire sortant est réélu pour son huitième mandat.

2-Election des adjoints

Le conseil vote le nombre d'adjoints : il y en aura quatre comme lors du mandat précédent. Mr. le maire présente sa liste de quatre candidates et candidats : P. Peigney, F. Pédurand, C. Buzos et C. Lagardère.

Nous l'interpellons : « Nous allons voter pour quatre noms mais que vont faire ces quatre nouveaux adjoints ? On ne connaît pas leurs attributions. D'autant plus qu'il serait intéressant que la commune ait un adjoint aux finances ne serait-ce que pour présenter le budget communal.

Mais nous ne pouvons pas débattre de cela puisque nous ne connaissons pas les attributions des adjoints. »

Mr. le maire : « J'entends ce que vous me dites mais vous connaîtrez plus tard les attributions des différents adjoints. »

Nous sommes déçus parce qu'on avait bien l'impression que pendant les inondations fin mai, les nouveaux adjoints étaient déjà en fonction...

Une conseillère de la majorité municipale prend la parole : « Etant donné qu'il y a contestation, la transparence dans les attributions des adjoints me semble nécessaire. »

Nous ne pouvons qu'acquiescer. Reste les deux conseillers délégués qui doivent être nommés. Qui sont-ils ?

Que vont-ils faire ? Nous n'en saurons rien...

Extraits de nos comptes-rendus
Texte intégral consultable sur notre site Web

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]
contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info



La facture de monsieur Y (recto)

Voir facture du 22 novembre 2019
Suivant le relevé de votre compteur d'eau le 30 août 2019
Votre consommation est de 198 m³
Montant à payer au plus tard le 10 décembre 2019 : 625,11 €

	€ TTC
Collecte et traitement des eaux usées	570,66
COMMUNE D ILLATS	
Organismes publics	54,45
Total facture	625,11
Net à payer	625,11
	détail au verso

La facture de mai interroge...

Cette nouvelle facture regroupe la distribution d'eau courante et la collecte et le traitement des eaux usées. Elle présente un relevé qui serait fait par Suez sur une période de 6 mois allant du 28/08/2019 au 9/1/2020.

Le seul relevé physique que nous avons tous les ans est effectué en décembre. Toutefois, en 2019, comme nous avons changé de contrat d'assainissement collectif, il y a eu – en principe - un relevé physique supplémentaire pour arrêter les factures payées en novembre.

Or, nous avons découvert des factures aberrantes qui nous font fortement douter que le relevé de Suez a été fait sur 6 mois. Il y a de grandes chances que ce soit un relevé annuel. Ce qui n'a pas la même incidence sur le montant de la facture...

Ainsi une personne âgée seule déjà lourdement surfacturée en novembre, aurait consommé 54 m3 en 6 mois !!!

Monsieur Y encore lui, aurait consommé 77,5 m3 en 6 mois soit 155 m3 en un an pour un foyer de trois personnes !!! Un usager du bourg nous a signalé une augmentation anormalement élevée de sa consommation d'eau d'une année sur l'autre... Y aurait-il une épidémie de fuites dans notre commune ?

Pour y voir plus clair, nous nous sommes livrés à une petite expérience. Nous avons relevé le compteur de monsieur Y fin février. Cette installation a dix ans d'âge et indiquait alors 777, 7 m3 de consommés. Le 21 juin, soit 4 mois plus tard, elle affichait 802,6 m3 de consommés. Dans cette période, la consommation de ce foyer de trois personnes a donc été de 24,9 m3. Rien d'anormal. **Sur un an, on peut penser que la consommation de monsieur Y est autour de 74,7 m3 et pas de 155 m3 et encore moins de 198 m3 sur 9 mois !!!**

La SAUR doit à cette famille près de 450€ sur les 627€ qu'elle a payés dans sa facture de novembre dernier... La société délégataire a beau jeu de renvoyer dans son courrier réponse monsieur Y à Suez qui « fait les relevés »...**Et refuse tout remboursement !!!**

Alors que faire ?

Pour sortir de ce jeu de balle malsain, nous avons demandé au conseil municipal du 17 juin, un audit des factures d'assainissement collectif payées par les Illadais en novembre 2019. Nous voulons savoir également comment sont faits les relevés de nos compteurs ? Comment un relevé physique par an peut-il être fait sur 6 mois ?

Nous avons également proposé que l'expert que la commune rémunère 3 500€ par an pour « surveiller » le contrat de l'assainissement collectif, intervienne.

Mr. le maire s'est dit favorable à nos propositions. Nous ne nous contenterons pas de promesses.

Il faudra très vite des actes à cause de l'urgence des situations détectées.

Contactez-nous si vous avez eu des factures anormales !

Faites votre propre relevé en prenant en photo votre compteur tous les 6 mois

(nous pouvons vous aider dans vos démarches) !

Gilles Baillet



Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]
contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info



**DOSSIER :
Eau courante
et assainissement
collectif**

Attention aux relevés de factures fous !...

Avez-vous été victime de relevés totalement incohérents dans vos factures d'assainissement collectif de novembre 2019 et dans celles de Suez du 28 mai 2020 ?

Mr. le maire nous avait dit lors du conseil municipal du 29 janvier dernier que 105 foyers étaient concernés... Nous en avons rencontrés beaucoup d'autres pendant la campagne électorale... Certains ont été remboursés, d'autres – les plus grosses sommes – pas...

Nous pensons qu'un grand nombre d'Illadais a été victime de ces relevés fous mais ne le sait pas...

Nous vous présentons deux factures de monsieur X et de monsieur Y, surfacturés en novembre. Si vos factures ressemblent à ces deux exemples, contactez-nous.

Attention ! Votre facture de novembre était sur **9 mois** (1er janvier – 30 septembre 2019) et **ça change tout !**

La facture de monsieur X

L'évolution de votre consommation est indiquée par ce diagramme en barres au recto de votre facture.



L'évolution de la consommation de monsieur X présente deux anomalies. Au deuxième semestre 2017, il aurait consommé plus que durant la période allant de juillet 2016 à juin 2017 soit 81 m3 !!! Ce qui est certainement impossible. C'est sans doute le trop perçu que nous avons dénoncé au conseil municipal à cette époque.

Sa consommation tombe à 45 m3 en 2018. Mais, la facture de novembre 2019 fait apparaître une consommation de **122 m3 sur 9 mois**, pour un montant de **392,70€ !!!** Et le relevé de Suez effectué en décembre 2019 montre une consommation de 108 m3 sur un an !!!

Ce qui est déjà énorme pour un foyer de trois personnes dont les membres n'habitent pas leur logement toute l'année. Monsieur X est sur le point de bénéficier d'un remboursement d'une partie des trop perçus sur sa facture de novembre.

Le cas de monsieur Y est encore plus grave.

Au deuxième semestre 2017, il aurait consommé 154 m3 soit entre 3 et 4 fois plus que l'année précédente (47 m3) !!!

En 2018, le relevé affichait 74 m3 et semblait normal pour un foyer de trois personnes. Mais, sur la facture de novembre 2019, la consommation de monsieur Y décolle littéralement pour atteindre 198 m3 en 9 mois !!!

Ces deux exemples sont spectaculaires.

Il en existe malheureusement d'autres plus discrets.

En effet, même si votre facture de novembre ne présente qu'une augmentation relativement faible de 5 m3 par rapport à 2018, il faut vous inquiéter car,

n'oubliez pas que le relevé de novembre 2019 était sur 9 mois...

C'est en réalité trois mois d'assainissement que la SAUR vous a fait payer en plus !!!

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]
 contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info



En direct du Conseil Municipal [suite] ...

3-Vote des indemnités des élus

Indemnité du maire : 2 006, 93€/mois

Indemnité des quatre adjoints : 616, 08€/mois chacun

Indemnité des deux conseillers délégués : 308, 04€/mois chacun

Total par mois : 5 087, 33€

4-Délégations consenties au maire par le conseil municipal

5-Délibération

donnant autorisation à Mr. le maire en cas de recrutement d'agents non titulaires

6-Charte de l'élu local

Mr. Le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local. Nous en profitons pour lui demander de nous envoyer en même temps que la convocation, les projets de délibérations. Il promet de « faire un effort ».

7-Suspension du loyer du fournil

en raison de la crise sanitaire durant trois mois

Nous réagissons :

« Et les autres commerçants ? Que vont-ils devenir ? »

Pour répondre à cette question,

nous faisons la proposition suivante :

La création d'un fonds municipal de solidarité aux commerçants qui serait abondé par une partie de l'excédent budgétaire et les indemnités perçues par les élus.

Mr. le maire reprend la parole : « Mon prédécesseur versait ses émoluments de maire à la cantine scolaire. Mais c'était un autre temps !(1) La communauté de Communes a prévu de créer un fonds de solidarité financé en partie par le budget de la CdC et par le budget des communes. »

(1) Ca se passe ailleurs ...

Lu dans Sud-Ouest Dimanche 24 mai :

Le nouveau Conseil municipal de

LAVARDAC Ludovic Biasotto a enfilé son écharpe de maire ce samedi. Première décision : la création d'un fonds de solidarité pour les commerçants et artisans locaux, alimenté par la première indemnité des élus



Ce samedi 23 mai a été éternité à Lavardac pendant ces derniers deux mois in-

(La CdC Convergence Garonne regroupe 28 communes. Le nombre de commerçants concernés est donc très important. Par conséquent, l'aide qu'ils pourront percevoir risque d'être minime. Aussi nous considérons que notre proposition reste pertinente. Lors du conseil municipal du 17 juin Mr. Le maire nous précisera que la CdC prendra seule en charge l'indemnisation des commerçants NDLR).

8-Etat de catastrophe naturelle :

Nous intervenons :

« nous ne délibérons pas sur l'état de catastrophe naturelle comme c'était prévu ? »

Mr. le maire nous précise : « Il n'y a pas besoin de délibérer. Une simple demande sur Internet suffit. »

Nous : « Pour quels bénéfices pour les Illadais touchés par les inondations ? »

Mr. le maire rajoute : « Les Illadais qui ont subi des dégâts, devront les estimer pour obtenir des indemnités. »

Epilogue...

Vendredi 12 juin, nous avons reçu les arrêtés de délégation de fonction des adjoints et des conseillers délégués dont nous avons découvert les noms... Ces arrêtés avaient été signés par Mr. le maire le 28 mai dernier. Soit le lendemain de la séance d'installation du conseil municipal...

Leur divulgation met fin à 15 jours de suspense insoutenable !...

Qui va faire quoi ?

- Patricia Peigney est première adjointe chargée des affaires scolaires et des affaires courantes relevant de l'administration générale de la mairie.

- Frédéric Pédurand est deuxième adjoint chargé du sport, de la culture et de l'environnement.

- Cécile Buzos est troisième adjointe chargée des finances et des affaires sociales.

- Christian Lagardère est quatrième adjoint chargé de l'entretien des infrastructures, des bâtiments communaux et du personnel des services techniques « à l'exclusion de celui travaillant en lien avec les services scolaires ».

- Sylvie Valloir est conseillère déléguée à la vie associative.

- Jean Philippe Provost est conseiller délégué au transport scolaire et « à l'organisation technique des manifestations culturelles ».

On a officiellement une adjointe aux finances.

Mais les délégations des deux conseillers délégués risquent d'empiéter sur celles du deuxième adjoint. Aucun élu n'est chargé de l'urbanisme.

On verra dans la pratique comment tout cela va fonctionner.

Démocratie participative

Pour que toutes les préoccupations des habitants de tous les quartiers soient évoquées dans ce journal et au conseil municipal : contactez-nous !



Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]
 contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info



En bref...

Augmentation des prix des tickets de cantine

Après une pause préélectorale l'an dernier, la majorité municipale a voté de nouvelles augmentations des prix des tickets de cantine lors du conseil municipal du 17 juin.

Le prix des tickets pour les enfants domiciliés à Illats augmente de 5 cents passant de 2, 90€ à 2, 95€. Pour les enfants hors commune, il augmente de 10 cents passant de 4, 60€ à 4, 70€. Les adultes devront payer 20 cents de plus : le prix de leur ticket passe de 7, 70€ à 7, 90€. La majorité municipale justifie cette augmentation par le déficit de la cantine scolaire. Nous lui avons objecté que ce déficit est largement couvert par l'excédent de fonctionnement annuel de 115 917, 446€. D'autre part, les familles vont connaître une période difficile avec la crise économique provoquée par la pandémie et n'ont pas besoin de cette augmentation qui ne fera qu'alourdir leur fardeau. Nous avons également contesté la différence faite entre les Illadais et les extérieurs commune car ces derniers ont pour la plupart, des grands parents à Illats. De plus, leur présence à l'école peut maintenir les effectifs et donc les classes.

L'amende forfaitaire payable en cas de dépôts d'ordures sauvages passe à 500€

(Décision votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 17 juin) Suite à nos questions, la majorité municipale a précisé : les employés municipaux prennent en charge le nettoyage des parcelles salies et la mairie encaisse le produit des amendes car il n'y a pas de dépôt de plainte.



En direct du Conseil Municipal [suite] ...

Au Conseil Municipal du 17 juin 2020...

Les impôts locaux augmentent (Conseil Municipal du 17 juin : vote des taux d'imposition du foncier et du foncier non bâti)

Extraits de nos comptes-rendus
Texte intégral consultable sur notre site Web

Quatre taxes	Bases d'imposition (1) 2019	Taux d'imposition 2019 en %	Produits des impôts 2019 en €	Bases d'imposition 2020	Taux d'imposition 2020 en %	Produits des impôts 2020 en €
Taxe d'habitation (2)	1 326 353	10, 25	135 951	1 347 000	10, 25	138 068
Taxe foncière	1 079 557	21, 16	228 434	1 111 000	21, 16	235 088
Taxe foncière non bâti	86 084	40, 32	34 709	87 200	40, 32	35 159
Total Recette fiscale			399 034			408 315

(1) Les bases d'imposition sont calculées par rapport à la valeur locative des maisons. Elles sont en augmentation. Donc les impôts augmentent.
(2) Le taux de la taxe d'habitation est fixé par l'Etat jusqu'en 2021. A cette date, cette taxe devrait progressivement disparaître.

Vie Locale...

« E cric e crac »

le compte n'y est pas...

L'association « *E cric e crac, contes d'ici et d'ailleurs* » émane d'une initiative des bénévoles de la bibliothèque d' Illats soutenue par le réseau lecture de la CdC.

Elle a à son actif deux soirées, en 2018 et 2019. En 2019 la Mairie a cofinancé avec Convergence Garonne les frais d'organisation.

A l'occasion de cette édition, Madame Peigney, représentant la mairie à la soirée, avait publiquement annoncé la volonté du maire de développer la culture sur le village et son attachement à la gratuité des spectacles.

Ça c'était avant...avant les élections.

Car depuis...une demande de subvention pour 2020 a été déposée en mairie, à hauteur de l'aide accordée en 2019 (800 €)

Et, malgré l'engagement du maire sur son programme électoral d'aider mieux et davantage les associations notamment celles nouvellement créées, la subvention a été refusée.

C'est incompréhensible. L'association a pour objet la promotion d'actions culturelles à Illats par l'organisation d'événements artistiques et notamment des spectacles de contes en y impliquant les écoles et d'autres partenaires locaux. Pour l'édition 2020 un partenariat avec l'école du village devait conduire les élèves à participer en tant qu'acteurs à la soirée.

La culture a pour vocation l'ouverture vers les autres et l'enrichissement mutuel ; la compréhension entre les individus quelle que soit leur origine. Vraisemblablement les élus de la majorité ne partagent pas ces valeurs.

Il se trouve que le président de l'association était candidat sur la liste opposée à celle du maire...Relation de cause à effet ?

Pour un projet d'intérêt général nous espérons que des mesquineries politiques n'ont pas influencé la décision de ne pas accorder la subvention demandée.

L'association compte maintenant sur l'aide de la CdC Convergence Garonne pour poursuivre une animation culturelle à Illats qui en manque cruellement.

Bernard Sengayrac

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an] contact@citoyens-illats.info 09 75 64 00 40 www.citoyens-illats.info



Vie Locale [suite] ...

Une nouvelle association pour et avec les aidants familiaux... Une action solidaire et innovante en milieu rural...



« Plateforme d'accompagnement et de répit entre aidants familiaux et personnes en perte d'autonomie (Alzheimer et maladies apparentées, handicaps...) en milieu rural sur les territoires du sauternais et de l'illadais et de leurs communes environnantes »

L'association propose :
un groupe de parole / des solutions et temps de répit / ateliers malades - aidants / après-midis en accueil de jour / formations pour les aidants / conférences et évènements / marches groupales en nature / gym. Douce / Eveil Sensoriel Associant l'Animal / communication non verbale / Initiation à l'approche multisensorielle « Snoezelen » / Valise sensorielle itinérante / etc.

Vous êtes concerné(e) et vous habitez vers le sauternais ou l'illadais ?... Ne restez pas isolé(e)...

Contactez-nous :
Mail : contact@asso-arafsi.fr
Site Web :

www.asso-arafsi.fr
Facebook participatif : « Aidants Familiaux 33 - ARAFSI »
tel. : 06 83 37 00 67
Mireille Chaligné
Adresse du siège social :
Association ARAFSI
Mairie, 33210 SAUTERNES
(Avec le soutien de la mairie de Sauternes)



Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an] contact@citoyens-illats.info 09 75 64 00 40 www.citoyens-illats.info

Inondations...

...au lieu-dit Le Peyrey

La Gargalle, petit ruisseau temporaire dénommé aussi la RIOU nait d'une source proche du vieux château de Landiras dont elle remplissait les fossés. Elle a un cours de 12 km et elle serpente différents lieux-dits d'ILLATS (Brouquet avec son superbe lavoir, Condriane, Le Peyrey) jusqu'à la Garonne à Cérons.

Elle est d'habitude un ruisseau calme et le plus souvent à débit nul. Après Condriane elle rencontre d'anciennes carrières qui sont sans doute la cause des pertes d'eau qui assèchent son lit.

Les journées de pluie diluviennes des 10, 11 et 12 mai ont fait gonfler rapidement son débit, transformant ce petit cours d'eau en une vraie rivière passant par-dessus le pont de pierre du lieu-dit le Caméou.

Du 10 au 12 mai, les riverains ont vu leur jardin potager submergé, les plants de légumes noyés sous la masse d'eau.

Puis la Gargalle est rentrée bien vite dans son lit.

Un entretien de son cours serait nécessaire, de temps en temps, afin de lui redonner le profil nécessaire pour contenir les eaux parfois grossies par les orages ou les pluies diluviennes.

A quand le nettoyage de ce petit ruisseau ?

Question que se posent les riverains qui aimeraient avoir un ruisseau propice aux promenades et aux flâneries.

Antoinette Bouhourd



La Gargalle s'est arrêtée à quelques centimètres du transformateur électrique

CAP 33 repart cet été du 7 juillet au 29 août
Contact : Service des sports de la CdC Convergence Garonne 05 56 76 38 00
<https://sports.convergence-garonne.fr/>

...à Jeandet (route de Landiras)

Au moins trois maisons inondées par l'énorme flot dégoûlant des fossés qui n'avaient pas été curés depuis bien longtemps. Une buse trop petite a



fait goulot d'étranglement. Les adjoints et futurs adjoints sont venus constater les dégâts et soutenir moralement les riverains.

... au Basque

Les ruisseaux qui se jettent dans la mare du Basque ont brusquement débordé faute d'avoir été curés par des propriétaires riverains.

Et la mare s'est transformée en petit lac (voir photo ci-dessus). Une partie de la cour d'un voisin a été inondée. La présence de cette eau faisait craindre au propriétaire de la mare la prolifération de moustiques. Il a donc rédigé et envoyé une lettre à la mairie lui demandant d'intervenir afin de faire curer les fossés par leurs propriétaires. Mr. le maire s'est déplacé, accompagné du futur adjoint à la voirie, et a organisé une réunion avec tous les riverains, mais il a « oublié » d'inviter l'auteur de la lettre !... qui est aussi membre d'ICI et ancien candidat aux élections municipales...

Un propriétaire a donné pouvoir à notre premier magistrat de faire curer son fossé. Ce travail a été confié à un entrepreneur siégeant dans la majorité municipale et financé par le particulier concerné.

L'eau peut maintenant s'écouler correctement.

... à Brouquet

Quatre maisons ont été inondées par la Gargalle. Un membre de notre association qui habite le quartier, a du pomper pendant deux jours jusqu'à ce que le niveau de l'eau baisse enfin...L'absence d'entretien du ruisseau et des fossés bouchés par la main de l'homme, ont aggravé la situation.

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an] contact@citoyens-illats.info 09 75 64 00 40 www.citoyens-illats.info